



Facebook "porte ouverte" au licenciement ?...

Commentaire article publié le **24/05/2010**, vu **2460 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

Trois salariés d'une entreprise de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ont été licenciés pour avoir dénigré leur hiérarchie dans une conversation privée sur le réseau social Facebook.

L'affaire, révélée jeudi par France Info, remonte à décembre 2008. Connectés depuis leur domicile sur le réseau social Facebook, un samedi soir, les trois salariés de la société d'ingénierie Alten avaient échangé des propos critiques envers leur hiérarchie et un responsable des ressources humaines.

Lors de ces échanges, l'un des salariés, s'estimant mal considéré par sa direction, avait ironisé sur sa situation en indiquant, sur sa page personnelle, faire partie d'un "club des néfastes".

Les deux autres salariées impliquées dans le litige s'en étaient amusés en écrivant: "bienvenue au club".

Une autre personne, un "ami" des employés sur Facebook et ayant accès à leur conversation, avait fait une copie des propos tenus et les avait transmis à la direction de l'entreprise. Quelques semaines plus tard, ils avaient été licenciés pour "incitation à la rébellion" et "dénigrement de l'entreprise".

Deux d'entre eux avaient alors décidé de porter l'affaire devant les prud'hommes, la troisième ayant accepté une transaction à l'amiable avec l'entreprise.

Le conseil des Prud'hommes de Boulogne-Billancourt, qui devait se prononcer en délibéré jeudi sur la situation de deux d'entre eux, n'a pas réussi à départager les salariés et leur employeur, la moitié des conseillers prenant fait et cause pour l'entreprise, et l'autre pour les employés.

"C'est la porte ouverte à la délation. Si à l'avenir, on peut être licencié pour des propos tenus sur Facebook, c'est la vie privée qui est menacée !

L'affaire a été renvoyé sine die et une prochaine audience aura lieu avec un cinquième conseiller, issu du corps de la magistrature.

Source: AFP